



COMMUNIQUÉ À TOUTE LA POPULATION

La Municipalité de Saint-Casimir met en place des mesures additionnelles pour prévenir la transmission du COVID-19

Saint-Casimir, le 17 mars 2020 - La Municipalité de Saint-Casimir prend les mesures de prévention nécessaires afin d'éviter la propagation de la COVID-19 sur son territoire.

Ayant une petite équipe municipale et désirant s'assurer qu'elle demeure en santé afin de prendre en main la présente situation, la Municipalité se place en mode services essentiels et informe la population que l'hôtel de ville fermera ses portes au public à compter du mardi 17 mars inclusivement, et cela pour une durée indéterminée. Seulement les employés municipaux auront accès aux installations.

Les livraisons seront toutefois maintenues (Postes Canada ou autres fournisseurs). La Municipalité maintiendra en tout temps ses services municipaux essentiels comme l'accès à l'eau potable, les collectes des matières résiduelles, le déneigement et les services d'urgence. Elle est prête à faire face à cette situation d'exception. Une réévaluation de ces mesures suivra selon l'évolution de la situation.

Pour une demande de permis ou pour toute autre information, il sera possible de communiquer avec le personnel de la municipalité, du lundi au vendredi entre 8h00 et midi et de 13h00 à 16h00 en composant le (418) 339-2543. Il sera également possible de rejoindre le service des travaux publics en composant le (418) 325-4388. En cas d'urgence seulement, composez le 9-1-1. De plus, si un citoyen ou une personne de son entourage présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre la ligne sans frais, 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez le site www.quebec.ca/coronavirus.

Par ailleurs, le paiement des taxes municipales ne pourra plus se faire en personne à l'hôtel de ville et devra se faire par l'une des méthodes suivantes :

- Dans une institution financière : Comptoir, guichet automatique, ACCÈS D (téléphone ou Internet);
- Par la poste, par chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Casimir. N'oubliez pas de joindre les coupons de paiement au chèque.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Dominic Tessier Perry, maire
Municipalité de St-Casimir